



RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES DU CONSEIL COMMUNAL SUR LE

**PREAVIS N° 15/2018 | RENOUVELLEMENT DES FEUX DE SIGNALISATION
ROUTIERE DE LA RC 780**

Président : Marcel David YERSIN **Rapporteur :** Nicolas RIESEN

Membres : Nicolas de ANGELIS, Thibaut CORNET, Charles-Henri PILET

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission des finances (COFIN) s'est réunie à une reprise afin d'étudier le préavis cité en titre. Lors de dite séance, elle a reçu M. Dylan KARLEN, Municipal, afin d'obtenir des informations complémentaires et des réponses à certaines questions. La commission le remercie pour sa disponibilité ainsi que pour les explications et compléments écrits apportés sur cet objet.

FEUX DE SIGNALISATIONS RC 780

Le but de ce préavis est le remplacement des feux de signalisation installés au carrefour de la RC 780 et de la rue du Collège. Au-delà de leur grand âge (48 ans), c'est bel et bien leurs aptitudes techniques qui posent problèmes.

En effet, le prolongement jusqu'au centre hospitalier de Rennaz en avril 2019 de la ligne VMCV n° 201, reliant actuellement Vevey à Villeneuve, incite à disposer de technologies modernes permettant de prioriser le passage des transports publics. De nouvelles caméras de détection permettront également d'améliorer la gestion du trafic motorisé. Ces nouvelles technologies apporteront donc des avantages à l'ensemble des utilisateurs de ce carrefour.

Notons encore que ces travaux étaient prévus dans le cadre du préavis no 15/2017 relatif à la réfection de la rue des Remparts et refusé en référendum le 8 avril 2018.

Ce préavis propose également le remplacement des signalisations lumineuses se trouvant sur la RC 780, en bordure du territoire communal, avant le franchissement de l'Eau-Froide. Bien que ces installations soient plus récentes (2004), la technologie a aussi évolué.

La Commission conçoit parfaitement la nécessité de réaliser ces travaux.

ÉLÉMENTS FINANCIERS

Le montant demandé par la Municipalité soit CHF 143'000.00 TTC, couvrent principalement les feux en eux-mêmes (73% du montant, soit 51% pour ceux au croisement de la rue du Collège et 22% pour ceux au franchissement de l'Eau-Froide). Le solde du montant couvre les frais d'étude (14%), le marquage au sol (5%) et les imprévus (9%). Selon le Municipal Dylan Karlen, le montant total concernant les feux, CHF 104'898.00 TTC, a été adjugé de gré à gré.

La commission s'est interrogée sur le montant important lié aux frais d'étude. Le délégué municipal a détaillé la nécessité de ces montants : la stratégie de régulation pour diagnostiquer le meilleur moyen de fluidifier le trafic, le projet d'exécution pour réaliser ce dernier et les tests de programmation pour s'assurer que tout fonctionne comme prévu.

La commission a pu obtenir les détails des montants indiqués dans le préavis sous les postes *Feux du Débarcadère* (CHF 72'773.00 TTC) et *Feux de l'Eau-Froide* (CHF 32'125.00 TTC). En ce qui concerne le marquage au sol, il faut relever que les travaux ne sont pas clairement définis et le seront en fonction des conclusions de l'étude de stratégie. Il est donc probable que les frais effectifs de ce poste soit moindre que les CHF 5'000.00 TTC demandés. Le poste *Imprévus* a lui aussi attiré l'attention de la commission qui estime que 10% est une marge de sécurité relativement importante. Le délégué municipal indique que cette marge est nécessaire étant donné les résultats inconnus pour l'heure de l'étude de stratégie, qui pourraient provoquer des adaptations supplémentaires.

A ce stade, la COFIN relève qu'il faudrait une plus grande précision quant aux montants largement estimés, tels que les postes *Etude de stratégie et projet d'exécution*, *Marquage* et *Imprévus*. A l'avenir, la commission veillera précisément à cette problématique d'estimation, notamment lorsque les montants en jeu seront plus importants que dans le présent préavis.

En réponse à une question de la COFIN, le Municipal Dylan Karlen a indiqué que ce projet avait été élaboré en étroite collaboration avec la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR). La commission remarque qu'une participation financière du Canton pourrait être demandée. En date du 20 novembre 2018, le Municipal en charge du dossier a informé par écrit les commissions que la DGMR accepte de prendre à sa charge l'entier des frais d'étude. De ce fait, le montant de CHF 20'000.00 TTC du poste *Etude de stratégie et projet d'exécution* est retranché.

Amendement: le montant du crédit demandé est ramené de CHF 143'000.00 TTC à CHF 123'000.00 TTC.

En ce qui concerne l'aspect comptable, la Municipalité propose d'utiliser le compte de réserve n° 9282.020 « Parcomètre ». La Commission a recherché dans le rapport de gestion 2017 le montant dont dispose ce compte et peut confirmer qu'un solde de CHF 238'069.62 apparaît au 31 décembre 2017 (page 72 du rapport de gestion 2017). Le solde de ce compte, en cas d'utilisation complète du crédit demandé par la Municipalité, se montera à CHF 115'069.62.

La COFIN s'est interrogée sur la formulation des conclusions n° 2 et 3 du préavis. Elle a bien compris, après avoir reçu les précisions du Boursier, que le montant de CHF 123'000.00 sera financé par la trésorerie courante et qu'il sera amorti en une fois par prélèvement sur le compte de réserve n° 9282.020 « Parcomètres » dont le solde se monte à CHF 238'000.00 arrondi au 31.12.2017.

CONCLUSIONS

Compte tenu de ce qui précède, la commission des finances, à l'unanimité de ses membres, vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions amendées suivantes :

Le Conseil communal de Villeneuve,

Vu le préavis n° 15/2018 | Renouvellement des feux de signalisation routière de la RC 780,

Oùï le rapport de la commission des finances,

Attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide

1. D'autoriser le remplacement des feux de signalisation routière du Débarcadère et de l'Eau-Froide sur la RC 780 ;
2. De financer le montant de CHF 123'000.00 de cet investissement par le compte de réserve n° 9282.020 « Parcomètre » dont le solde actuel se monte à CHF 238'000.00 ;
3. D'amortir ce montant en une fois.

Au nom de la commission des finances :

Villeneuve, le 20 novembre 2018

Le Président



Marcel David YERSIN

Le Rapporteur



Nicolas RIESEN

